

ANNEXE V

ATNOR

183, rue, Anatole France - B.P.417 - 59464 Lomme Cedex - Tél.0320095454 - Télécopieur 0320922114
Code APE 3113 - S A au capital de 1.000.000 F - Siret 339 252 843 000 18

MARQUE : SUZUKI / FIAT

REFERENCE : 4118 R

TYPE : SX4 / SIDICI

MR : 1200 kg

ANNEE : DEPUIS 05.06

MS : 80 kg CLASSE : A50X

NOTICE DE MONTAGE :

- Kit de montage (voir schéma de montage) :

Un attelage composé d'une partie principale, de 2 contre-plaques d'un sac comprenant : notice de montage ; sachet de visserie détaillée ci-dessous ; quille référence **A347R** ; cache boule et faisceau électrique 7 broches.

Visserie de montage : (voir schéma de montage) :

En A : 4 vis H, M 10 x 100 , 8.8 + 4 écrous H, M 10 nylstop + 8 rondelles M10
+ 4 entretoise 12x17 long 75mm.

En B : 4 vis H, M 10 x 110 , 8.8 + 4 écrous H, M 10 nylstop + 8 rondelles M10
+ 4 entretoise 12x17 long 85mm.

En C : 8 vis H, M 8 x 30 , 8.8 + 8 écrous H, M 8 nylstop + 16 rondelles M8.

En E : 2 vis H, M 12 x 70 , 8.8 + 2 écrous H, M 12 nylstop.

DEMONTAGE PARE CHOC

Dans les ailes retirer 4x2 clips plastique, ensuite dans la pointe retirer la vis cruciforme.

En dessous sur les côtés retirer les 2x2 clips plastique, et les 2 vis cruciforme au milieu.

Face arrière retirer les 2 vis cruciforme.

Démonter les feux.

Vous pouvez maintenant démonter le pare choc en le déclipant vers l'extérieur puis en arrière.

Montage de l'attelage :

Après avoir démonter les côtés en plastique, placer les contreplaques dans le coffre se repérer avec les coups de pointaux en croix, puis pointer tous les autres trous et les percer le tout au diamètre 11mm, ensuite agrandir juste les 2 trous du milieu (A) sans déboucher au diamètre 18mm pour le passage des entretoises. Présenter l'attelage par dessous et le fixer en A.

Avant de remonter le pare choc une découpe sera nécessaire.

Monter le support faisceau, le faisceau électrique et la quille.

Vérifier le niveau et le positionnement et serrer l'ensemble de la boulonnerie aux couples de serrage préconisé.

IMPORTANT :

La capacité de traction de l'attelage est égale au poids maximum autorisé par le constructeur du véhicule. Vérifier le couple de serrage de la boulonnerie après 100 km de traction.